

NOTE D'ORGANISATION

CHAMPIONNAT DE TIR A L'ARC

LIGUE OUEST

Samedi 23 mai 2026

CHERBOURG-EN-COTENTIN (Manche)

LIGUE OUEST
994/05/1A
Agrément n°04 355 123
du ministère de la Jeunesse
et des Sports
N° SIRET : 438 044 257 00022

Pôle compétitions et
événements

Annexe 1 - Plan d'accès

Annexe 2 - Le
développement durable
pendant une manifestation

Annexe 3 - Valorisation des
manifestations

Référence : Règlement
technique tir à l'arc
n°0551/FCD/Activité/
Sport du 9/10/2025.

Frais d'inscription : 12 €

Licence FCD : 2025-2026

Date limite d'inscription :
13/05/2026

1. GÉNÉRALITÉS

Le championnat de tir à l'arc de la Ligue Ouest de la FCD sera organisé par la section « arc » de l'ASAM de Cherbourg le **samedi 23 mai 2026** sur le terrain de la marine à **Cherbourg en Cotentin**.

Cette note précise l'organisation de cette compétition ouverte à tous les licenciés de la FCD, que le club dispose ou non d'une section tir à l'arc.

Dans le cadre de la convention inter-fédérations, cette phase régionale est qualificative pour le Championnat National FCD et pour la Coupe de France FFTA.

2. ORGANISATION TECHNIQUE

2.1 Club Organisateur

ASAM Cherbourg section « arc »

2.2 Responsable

Romain RABASSE - 06 17 06 10 29 - rotil50100@hotmail.fr

2.3 Conseiller technique sportif tir à l'arc Ligue Ouest

Françoise ROUZIOUX - 06 82 86 68 62 - rouziouxfr@free.fr

2.4 Règlement particulier

Le championnat se déroule sur 2 séries de 6 volées de 6 flèches, aux distances mentionnées au règlement national. Rythme de tirs en **AB/CD** ou en **ABC** en fonction du nombre de participants. Afin d'intégrer les archers en situation de handicap, un pas de tir adapté à leur capacité sera prévu à 20 mètres sur blason de 80. (Article 2.5 du règlement national).

Déclaré au calendrier FFTA dans le cadre de la convention inter-fédérations, il est susceptible d'accueillir, sur invitation et hors classement FCD, des archers FFTA.

A titre dérogatoire, des archers des autres ligues FCD ne pouvant participer à leur propre championnat de ligue pourront également être autorisés à participer à ce concours, hors classement du championnat de la Ligue Ouest.

2.5 Participation

La compétition est ouverte à tous les archers affiliés à la FCD, que leur CSA ait une section arc ou non. Aucun score qualificatif n'est requis.

Pour être qualifié au championnat national FCD, outre les scores qualificatifs, les conditions d'accès sont rappelées dans **le règlement technique à l'arc mis à jour au 09 octobre 2025 (cf. SYGEMA)**.

2.6 Récompenses

En application de l'article 2 du règlement permanent :

- **Individuel** : les trois premiers de chaque catégorie seront récompensés ;
- **Équipe** : les trois premières équipes de chaque arme et les trois premières équipes jeunes seront récompensées.

2.7 Arbitrage - Jury technique

L'arbitrage sera assuré par des arbitres de la FFTA.

Dans la mesure du possible, un jury d'appel sera constitué.

3. DISPOSITIONS LOGISTIQUES

3.1 Transport

A la charge des clubs participants.

3.2 Accueil

A partir de 11h.

La compétition a lieu sur le terrain de la Marine - Boulevard de la Saline à Cherbourg-en-Cotentin.

En cas d'urgence : téléphone sur le terrain - Romain RABASSE 06 17 06 10 29

3.3 Organisation

- Entre 11h00 et 11h30 et à partir de 12h30 : Ouverture du greffe ;
- 11h45 : Repas ;
- 13h00 : Inspection du matériel ;
- 13h00 : Entraînement 3 volées ;
- A l'issue des volées d'entraînement : Début du concours ;
- A partir de 17h00 Résultats et pot de l'amitié.

3.4 Restauration

Le samedi midi : **repas sur réservation**.

Inscriptions aux repas sur le même formulaire d'inscription que les engagements, ainsi qu'éventuellement les repas pour les accompagnateurs.

Buvette sur le terrain (boissons, café, gâteaux...).

3.5 Santé

Le soutien santé de la manifestation sera assuré conformément au règlement médical de la FCD appendice 4 et organisé pour que les éventuelles victimes soient secourues dans les délais au plus identiques à ceux que supporteraient les accidentés de la voie publique. En cas d'incident, il sera fait appel au dispositif de secours civil (Pompiers ou SAMU).

4. DISPOSITIONS ADMINISTRATIVES ET FINANCIÈRES

4.1 Licences et documents

Chaque concurrent devra être en possession de sa licence FCD 2025-2026. La compétition étant sélective pour le national, les titres temporaires ne sont pas autorisés. Les archers devront présenter les justificatifs prévus à toute personne habilitée et notamment au greffe de la compétition.

4.2 Engagement

Les engagements se font exclusivement via l'espace SYGEMA **avant le 13 mai 2026, délai de rigueur.**

Attention : L'inscription se faisant par SYGEMA, les clubs ne devront pas faire parvenir les chèques de participation à la ligue.

Une facture correspondant à l'ensemble des frais de participation (y compris les frais de repas des accompagnateurs) sera envoyée aux clubs par le trésorier de la ligue.

4.3 Droits d'inscription

- Compétiteurs **adultes** : 12 €
- Compétiteurs **jeunes** (benjamins à juniors inclus) : gratuit, l'engagement est pris en charge par la Ligue Ouest au titre des actions pour la pratique sportive des jeunes, ainsi que pour les personnes en situation de handicap.
- Accompagnateurs **licenciés FCD** : 15 € pour le repas

Toute absence non justifiée d'un compétiteur le jour du concours fera l'objet d'une facturation à son club du montant financier engagé par la Ligue pour lui.

Nota : Les **accompagnateurs doivent être tous déclarés sur SYGEMA**, et être titulaires de la licence FCD 2025/2026 pour des questions de couverture d'assurance et d'accès à l'enceinte militaire.

4.4 Financement

Les frais d'organisation **seront pris en charge par la Ligue Ouest dans la limite de 15 € par participant licencié FCD.** Si les dépenses excèdent l'enveloppe attribuée, les frais restants seront pris en charge par l'organisateur. Le club organisateur fera parvenir au secrétariat de la Ligue Ouest, les différentes factures pour paiement ou remboursement avec copie au trésorier de la Ligue Ouest tresorier@ligueouest-fcd.fr. Les factures devront être libellées à l'ordre de la Ligue Ouest FCD.

4.5 Assurance

La licence FCD couvre les risques dans les conditions du contrat y compris au cours des transports (véhicules inscrits sur SYGEASSUR).

4.6 Fiche bilan

A l'issue de la compétition, le CTS de la ligue, adresse aux différents destinataires, la fiche bilan activités. Le représentant de la ligue adresse un compte rendu succinct sur le déroulement de la compétition avec photos au secrétariat de la Ligue Ouest.

4.7 Droit d'image

Tout participant autorise expressément la FCD et ses partenaires à utiliser les images (fixes ou audiovisuelles prises à l'occasion de la rencontre de tir à l'arc et sur lesquelles il pourrait apparaître), à des fins publicitaires, promotionnelles et d'information concernant les activités de la FCD pour la durée la plus longue prévue par la loi.

5. DÉVELOPPEMENT DURABLE

Cf. annexe 2

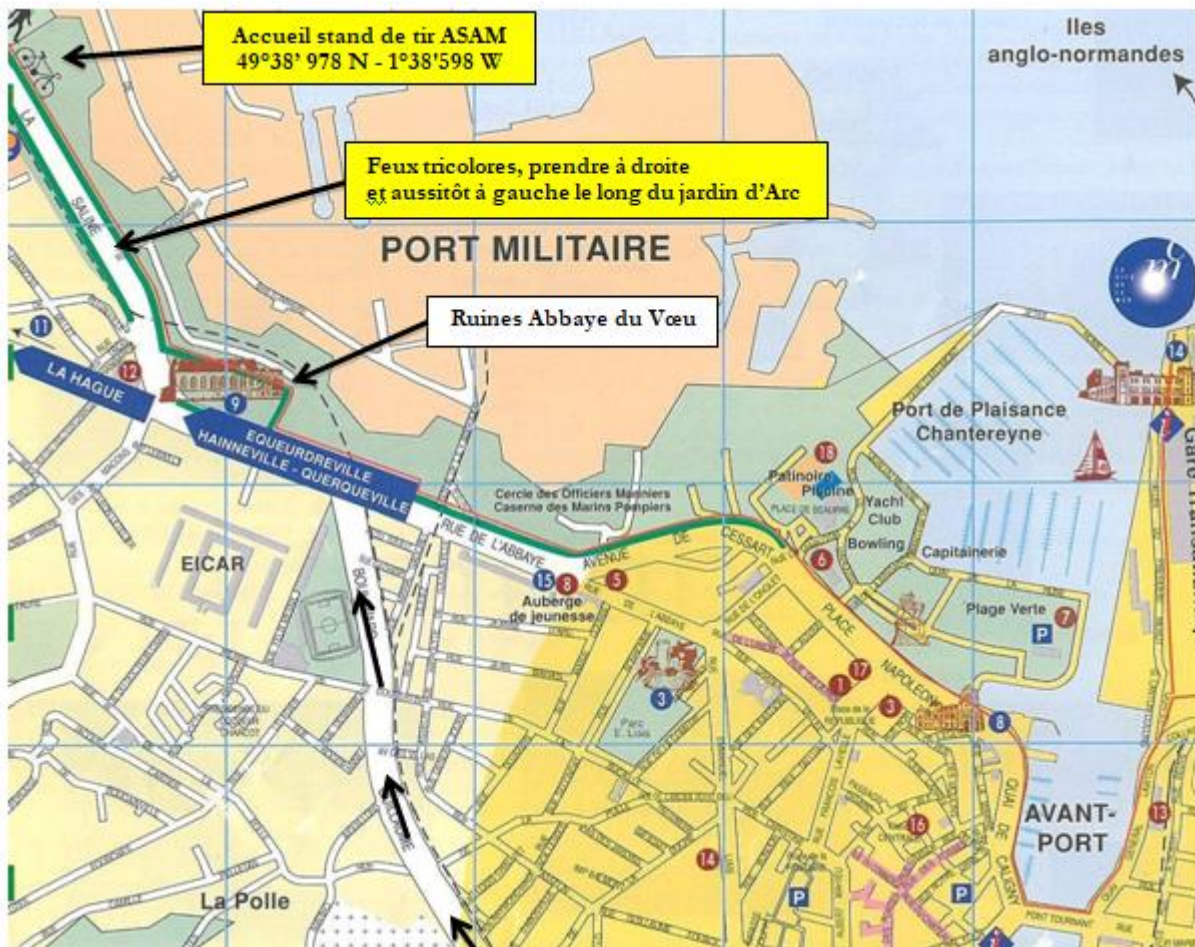
6. VALORISATION DES MANIFESTATIONS

Cf. annexe 3

Angélique GAUTIER
Présidente de la Ligue Ouest

Destinataires (par courriel)
- Présidente de la Ligue Ouest
- Trésorier général de la Ligue
- Présidents des clubs LO/FCD
- coordonnateur de pôle
- Conseiller Technique Sportif
tir à l'arc.

ANNEXE 1 - Plan d'accès



BONNES PRATIQUES ET ÉCO-GESTES



ORGANISATION

- Intégrer au comité d'organisation une personne sensibilisée au développement durable.
- Respecter la réglementation en vigueur en matière de sécurité et d'environnement.
- Tenir compte des considérations environnementales dans le choix du lieu d'organisation en intégrant la préservation de la faune et de la flore.
- S'assurer de l'accessibilité du site au plus grand nombre et plus particulièrement aux personnes à mobilité réduites.
- Assurer l'accueil et la surveillance des participant-e-s et du public sur les espaces protégés.

COMMUNICATION

- Privilégier le dématérialisé au papier. Utiliser du papier recyclé. Limiter la couleur et choisir le mode « brouillon » des imprimantes quand c'est possible.
- Limiter les transferts de courriers électroniques aux destinataires
- Réaliser la signalétique en matière recyclable et la retirer une fois la manifestation terminée.

TRANSPORTS

- Inciter à l'utilisation des transports collectifs ou au covoiturage pour venir sur le lieu de la rencontre.

RESTAURATION / HÉBERGEMENT

- Privilégier les circuits d'approvisionnement courts.
- Utiliser des ustensiles recyclables (couverts, gobelets,...).
- Prévoir le tri sélectif des déchets.
- Sensibiliser à la consommation d'eau.
- Veiller à la mise à disposition de toilettes + PMR.

BOUGEZ AVEC LA LIGUE OUEST !

VALORISATION DES MANIFESTATIONS LIGUE OUEST FCD PHOTOS & VIDÉOS



POURQUOI ?

Pour faire rayonner nos évènements sportifs et culturels, la Ligue Ouest FCD met en avant :

- le travail des bénévoles,
- l'engagement des clubs et sections,
- les performances et moments forts des rencontres.

Les photos et vidéos sont essentielles pour alimenter nos supports régionaux (Vent d'Ouest, newsletter, Facebook, Instagram, YouTube) et les supports nationaux (Infolettre FCD, A Armes Égales, réseaux sociaux).

→ Les photos, vidéos et comptes rendus doivent être transmis à la Ligue Ouest dans la semaine qui suit les évènements, 7 jours maximum après la date de clôture.

RÔLES ET RESPONSABILITÉS

Clubs :

- Réaliser les prises de vues de leurs équipes lors des championnats.
- Désigner une personne "référente communication" chargée de transmettre les contenus au secrétariat de la Ligue Ouest.

Conseiller(ère)s techniques :

- Fournir les photos/vidéos officielles des rencontres.
- Rédiger un court article (5-10 lignes) précisant : nature de l'évènement, date, lieu, participant(e)s et acteur(ice)s clés, les faits marquants (buts, performances, moments décisifs).

Participant(e)s :

- Peuvent partager leurs photos/vidéos.
- Indiquer le nom des personnes à créditer lors de la publication des images.

COMMENT TRANSMETTRE ?

Via un album partagé (ex : Google Photos)

Par lien de téléchargement (ex : France Transfert)

En pièce jointe de mail (ne pas insérer dans un document word)

ADRESSE MAIL : SECRETARIAT@LIGUEOUEST-FCD.FR